

ÉLABORATION D'UN GUIDE POUR LA PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

—

GRUPE DE TRAVAIL – REUNION 2

Date : 19 février 2024

Heure de début : 14h

DDTM44 - Nantes

Ordre du jour

- Faire la synthèse des attentes formulées lors des entretiens
- Présenter la structure du guide
- Échanger sur des cas concrets et des retours d'expérience des acteurs présents

Échanges

Attentes des acteurs

Les entretiens ont été riches et ont révélé des attentes diverses, selon les moyens humains des territoires mais également selon le degré d'avancement de leur démarche d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme. Cette diversité conforte le guide dans sa volonté d'aborder toutes les phases de la planification territoriale, des premières réflexions jusqu'à la déclinaison opérationnelle. Il devra expliciter un ensemble de questions sur chaque thématique : pilotage des études et autres démarches à engager avant de lancer la procédure, ressources (humaines, documentaires, financières...), temporalité, méthodologie, suivi...

Le guide reprendra des exemples, des focus techniques et des retours d'expériences, y compris en dehors du territoire du SAGE.

Au-delà des attentes générales, un corpus de questions très techniques a été réuni ; le guide pourra y répondre, en précisant bien ce qui relève des attentes qui découlent explicitement du SAGE, et ce qui relève plutôt de la bonne pratique et du choix politique local, recommandée à titre d'exemple.

Forme du guide

Plusieurs acteurs évoquent à nouveau la nécessité d'avoir un guide qui puisse évoluer, et notamment être enrichi en exemples au fur et à mesure de l'avancement des diverses démarches en cours sur le territoire. Il est rappelé que la mission consiste pour le moment en la formalisation du contenu du guide ; il est souhaité que cela puisse être adapté à une potentielle diffusion numérique.

L'outil Turbeau, développé à l'échelle du SDAGE Seine-Normandie, a été cité comme exemple par plusieurs participants du groupe de travail. Son contenu est assez généraliste, non dédié à un territoire précis, d'autant plus que la couverture SAGE sur le bassin Seine-Normandie est moindre. Un tel outil pourrait être porté à une échelle nationale même si pour certains acteurs cela ne sera pas forcément pertinent. Il est à noter qu'il n'est pas dans les réflexions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de mener une démarche similaire. Le SAGE pourrait s'inspirer de cette proposition de plateforme sur la forme, tout en proposant un contenu adapté aux spécificités du territoire estuarien. Il est toutefois à prévoir un suivi régulier de ce type de plateforme notamment pour engager des mises à jour. Ces actualisations



peuvent aussi être chronophages. La mise en forme du guide interviendra dans un second temps, à l'issue de la prestation qui lie le SYLOA et la Boîte de l'espace. Des crédits sont inscrits pour ce projet dans la stratégie de communication du nouveau SAGE.

Exemple thématique : zones humides

Les zones humides sont révélatrices de l'articulation entre les différents documents. En effet, selon la taille des projets et le type de zones, c'est soit le règlement du SAGE qui s'appliquera, avec instruction des projets par les services de l'État, soit le règlement du document local d'urbanisme.

L'état d'esprit autour des différentes typologies de zones humides (zones humides de tête de bassin versant, zones humides de sources de cours d'eau, zones humides inondables) est à faire remonter dans le guide.

Par exemple, le règlement du SAGE n'est pas directement opposable à un projet hors ZSGE et non-soumis à la loi sur l'eau ; il n'y aura pas de passage en bureau de CLE, ni de suivi par les services de l'État. C'est donc au PLU d'écrire une règle pour ces projets, dans le respect des orientations du SAGE éventuellement précisées par le SCoT. Pour autant, il arrive régulièrement que la prescription ne soit pas assortie de règles, ou bien se réfère au SAGE, y compris pour des projets n'en relevant pas. La capacité des services ADS à instruire ce genre de projet peut poser question : vérification de la méthodologie d'une étude contradictoire du pétitionnaire, évaluation de la fonctionnalité, suivi d'une éventuelle compensation... L'écriture de la règle doit ainsi anticiper l'instruction afin de s'assurer de son application effective.

Les inventaires « éléments du paysage » et l'actualisation des inventaires « zones humides » sont en cours d'actualisation selon la méthodologie SAGE sur la CARENE, la CC Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, la CC Estuaire et Sillon, la CC Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz. Ces inventaires sont effectués dans le cadre de la déclinaison territoriale du SAGE à l'échelle des sous-bassins versants, et non dans le cadre des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme. Cependant, ces **inventaires** viendront nourrir ces démarches, et devront être intégrés et complétés sur les secteurs de projet pour les zones humides par une **délimitation** selon les critères en vigueur pour l'exercice de la police de l'eau, et par une caractérisation des fonctionnalités selon la méthode définie par l'Office français de la biodiversité. À noter le besoin de précision sémantique entre les inventaires effectués à l'échelle des sous-bassins versants, et les délimitations effectuées sur les secteurs de projets dans le cadre d'un document d'urbanisme.

Exemple thématique : eaux pluviales

Le nouveau SAGE demande la réalisation de Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP) en parallèle de la révision des documents d'urbanisme. Il est souligné que cette disposition I3-2 « Elaborer ou actualiser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales », bien qu'exigeante en termes d'études, doit permettre d'aboutir à une règle proportionnée aux enjeux de chaque territoire, plutôt que d'établir une règle uniforme à l'échelle du SAGE (telle qu'un débit de fuite chiffré) pas forcément adaptée. Ainsi, malgré la complexité de la démarche, il est à l'avantage du territoire de le faire. Les services de l'État soulignent que l'attention quant à l'effectivité de la réalisation de ces schémas et de leur retranscription au sein des PLU sera accrue sur les territoires où l'enjeu est le plus fort. Il est également souligné que ces schémas ne doivent pas aboutir à une gestion purement hydraulique des eaux pluviales, mais que la gestion des eaux à la parcelle, la désimperméabilisation face au changement climatique... sont autant d'enjeux qui doivent nourrir la réflexion.

Suite de la démarche

La rédaction du guide va rentrer dans une phase technique, avec la rédaction des différents éléments qui le composent. Les exemples évoqués feront l'objet d'échanges et d'une validation par les acteurs concernés.

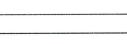
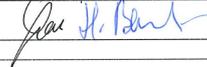
Des exemples ou des attentes particulières peuvent toujours être remontés au SYLOA comme au bureau d'études (contact@laboitedespace.fr) pendant cette phase de rédaction.

Prochaines réunions

15 avril 2024 – 14h (lieu à définir) : Présentation du guide et travaux sur la version finalisée avant validation

L'ensemble des ressources liées à l'élaboration de ce guide est disponible sur la plateforme laboitedespace.fr/guidesage

Annexe : feuille d'émargement

Structures	Présence/absence	Mail
Agence de l'eau Loire-Bretagne		herve.ponthieux@eau-loire-bretagne.fr
DREAL Pays de la Loire		francois-jacques.chenais@developpement-durable.gouv.fr
DDTM Loire-Atlantique		pauline.sainte@loire-atlantique.gouv.fr
DDTM Loire-Atlantique (service accompagnement et urbanisme durable)		maxime.gallon@loire-atlantique.gouv.fr
DDT Maine-et-Loire		anne-marie.penn@loire-atlantique.gouv.fr
DDT Maine-et-Loire (service urbanisme aménagement et risques)		aude.merrien-maas@loire-atlantique.gouv.fr x
AURAN		johan.dupret@maine-et-loire.gouv.fr
AURA		pascal.vivien@auran.org
ADDRN		aura@aurangevine.org
		godela@addrn.fr
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (SCOT métropolitain)		girardb@nantessaintnazaire.fr
NANTES MÉTROPOLE (Direction du Cycle de l'Eau (DCE))		guilleta@nantessaintnazaire.fr
NANTES MÉTROPOLE (Département Urbanisme et Habitat)		Elise.BAROULENE@nantesmetropole.fr
CARENE		Raphaëlle.APPE@nantesmetropole.fr
Communauté de Communes Erdre et Gesvres		bilheurf@agglo-carene.fr
Communauté de Communes Erdre et Gesvres		Marie.MERCIÉCA@cceg.fr x
Communauté de Communes Estuaire et Sillon		solene.michelot@cceg.fr y
		m.bourgeois@estuaire-sillon.fr x
Pôle d'équilibre territorial du Pays de Retz (SCOT du Pays de Retz)		contact@petr-paysderetz.fr + Directeur
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz		c.gautier@petr-paysderetz.fr
Communauté de Communes Sud-Estuaire		tvigile@pornicagglo.fr
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique		iledavadic@cc-sudestuaire.fr
		direction@ccsudretrzatlantique.fr
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Service Urbanisme - aménagement) (SCOT du Pays d'Ancenis)		amenagement@pays-ancenis.com
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Service MA)		Adrien.CHAUVEAU@pays-ancenis.com
		Martin.PINGEOT@pays-ancenis.com
CAP ATLANTIQUE (Service SCOT à Guérande) (SCOT CAP Atlantique)		claire.venot@cap-atlantique.fr
		Marie.TABARY@cap-atlantique.fr
		anne-marie.menage@cap-atlantique.fr
CAP ATLANTIQUE (Direction de l'Environnement)		maud.danet@cap-atlantique.fr
Communauté de Communes Pontchâteau - Saint-Gildas (SCOT Région de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois)		habitat@cc-paysdepontchateau.fr
Pays du Vignoble Nantais (SM) (SCOT du Vignoble Nantais)		scot@vignoble-nantais.fr
Communauté de Communes Sèvre et Loire		Y.LEFFRAY@cc-sevreloire.fr
Clisson, Sèvre & Maine Agglo		q.dixneuf@cc-sevreloire.fr
Mauges Communauté (service urbanisme) (SCOT du Pays des Mauges)		direction@clissonsevremaine.fr
Mauges Communauté (service GEMAPI)		l.poulin@maugescommunaute.fr
Anjou Bleu Communauté (SCOT de l'Anjou Bleu)		g.morice@maugescommunaute.fr
Anjou Bleu Communauté (service GEMAPI)		brichard@anjoubleu.com
Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou (service GEMAPI)		Alexandre.MOSSET@anjoubleucommunaute.fr
		r.stasse@valleesduhautanjou.fr
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (SCOT Arc Sud Bretagne)		m.deborde@arcsudbretagne.fr
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne		c.baron@arcsudbretagne.fr
Communauté de communes Chateaubriant-Derval (SCOT Chateaubriant)		developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr
Redon Agglomération (SCOT du Pays de Redon et Vilaine)		contact@redon-agglomeration.bzh
Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB)		mathilde.goalabre@sbvb.fr
EDENN		justine.malgogne@sbvb.fr x
Syndicat Loire Aval		direction@edenn.fr
		animation@edenn.fr
Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE)		cmorvan@syndicatloireaval.fr x
		francois.charreau@sgle.fr
		olivier.fandard@sgle.fr
		youenn.pierre@sgle.fr x

